

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Date : Lundi 24 juin 2019 à 9h30

Lieu : Mairie de Selles-sur-Cher (1 place Charles de Gaulle, 41130 SELLES-SUR-CHER)

Etaient présents : voir fiche annexe

Le lundi 24 juin 2019 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux de la mairie de Selles-sur-Cher (41), une réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1°) Avis sur le projet de contrat territorial 2019-2024 du captage de Brion (36),**
- 2°) Discussion sur l'élaboration du projet de « feuille de route » 2019-2024 de la CLE demandée par l'Agence de l'Eau,**
- 3°) Débat sur les priorités à faire valoir dans le cadre de l'élaboration du futur programme de mesures Loire-Bretagne 2022-2027,**
- 4°) Questions diverses.**

M. Claude CHANAL (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h45 et présente l'ordre du jour. Dans l'attente de l'arrivée de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, qui nous prie de bien vouloir excuser son retard, le Président propose d'intervertir les points et de passer directement au point n°2

2°) Discussion sur l'élaboration du projet de « feuille de route » 2019-2024 de la CLE demandée par l'Agence de l'Eau

M. Adrien LAUNAY (*Animateur du SAGE Cher aval – Chargé de mission à l'Etablissement public Loire*) présente le diaporama correspondant.

M. Josselin DE LESPINAY (*France Nature Environnement Centre-Val de Loire*) indique que si cet exercice est demandé aux SAGE, c'est à cause du plafond mordant institué par l'Etat sur le budget des Agences de l'Eau. Pour le dire en termes triviaux : « Bercy nous fait les poches ».

Partie « gouvernance/organisation territoriale » :

M. Jean-Louis CHERY (*Association des Maires d'Indre-et-Loire*) rappelle qu'historiquement il existait un syndicat sur le ruisseau de Francueil, qui faisait des choses et avait l'habitude de travailler avec un certain nombre de partenaires : le Département, la DDT, l'ONEMA. Ce territoire avait un temps été évoqué pour être intégré dans un contrat territorial qui aurait été porté par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Aujourd'hui, un contrat territorial est envisagé à l'échelle de l'entité « Cher canalisé et affluents ». M. CHERY exprime des craintes quant aux priorités qui seront retenues : il ne faut pas que ce ruisseau de Francueil soit aujourd'hui oublié, ou relégué au second plan.

M. CHANAL répond que ce mode d'organisation est une conséquence du montage du syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher », qui est un choix collectif fait par les élus. Il rappelle également que la rivière de contournement du barrage de Civray, qui est une très belle réalisation, a d'ailleurs été entièrement réalisée par le Département d'Indre-et-Loire, et financée à 100 % par l'Agence de l'Eau, le Département et la Région.

M. CHERY signale que cette rivière de contournement ne sert que trois semaines dans l'année et transmet l'inquiétude des riverains à ce sujet.

M. Pierre TOUZAC (*Agence de l'Eau Loire-Bretagne*) indique les deux axes de travail qui sont à son sens à privilégier dans la rédaction de la feuille de route : il faut se concentrer sur les actions pour lesquelles le SAGE peut apporter une plus-value et il faut renforcer les liens vers l'opérationnel. Pour ce qui est de la ligne « accompagnement des contrats territoriaux », il faut demander aux porteurs de programmes : quel appui attendez-vous du SAGE pour gagner du temps dans la mise en œuvre de vos actions ?

M. CHANAL demande si l'Agence de l'Eau considère que le SAGE est une structure de trop. Combien de personnes connaissent le SAGE ? Un volet important de communication et de sensibilisation est nécessaire. Il espère que cela est financé par l'Agence de l'Eau.

M. TOUZAC indique que c'est le cas.

M. LAUNAY rappelle que pour la première fois en 2019, les dépenses de communication des SAGE sont passées au budget supplémentaire et non plus au budget principal. C'est un signal que ces dépenses seront scrutées à l'avenir et devront répondre à certaines priorités.

Partie « Milieux aquatiques et humides » :

Mme Anne BOURDIN (*Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher*) demande quelles sont les relations entre les actions menées sur les zones d'expansion de crue (ZEC) et les PLUi.

M. LAUNAY répond que les responsables des PLUi sont les EPCI à fiscalité propre, qui sont systématiquement associés aux actions de l'Etablissement, qui consistent principalement en la co-construction avec eux d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC), qui repose sur deux

volets : la gestion des infrastructures « dures » (*les ouvrages de protection*) et la valorisation des infrastructures « douces » (*les ZEC*). Dans cette perspective, certains sur le territoire du Cher aval ont d'ailleurs déjà rejoint l'Etablissement (*Vierzon-Sologne-Berry, Romorantinais-Monestois, etc.*).

M. CHERY pense qu'il y a un problème de calendrier : les PLUi sont prêts et vont être adoptés pour 10 ans.

M. LAUNAY répond qu'en l'état, les études menées par l'Etablissement n'indiquent qu'un potentiel et une pré-analyse coût-bénéfice sur certains sites. Il convient d'approfondir techniquement cette analyse (*notamment sur le plan hydraulique*) si l'on veut concrétiser la valorisation de ces ZEC dans la prévention des inondations sur le bassin.

M. CHANAL demande si la Sauldre est incluse dans ces analyses et indique qu'une grande zone de prairies humides existe entre Selles-sur-Cher et Saint-Aignan, qui pourrait être valorisée en tant que ZEC.

M. LAUNAY répond que dans le cadre de l'analyse exploratoire ZEC, la Sauldre a fait l'objet d'un zoom particulier, et que dans le cadre de l'étude « 3P » qui vient de démarrer, le bassin de la Sauldre sera inclut puisque cette étude concerne tout le bassin du Cher. Concernant le 2^e point, cette zone des prairies humides entre Selles-sur-Cher et Saint-Aignan a fait l'objet d'un zoom et d'une pré-analyse coût-bénéfice, qui tendrait à montrer qu'il y aurait un intérêt potentiel à valoriser cette zone en tant que ZEC. Il faudrait aller plus loin dans la mise en œuvre concrète, en s'inspirant par exemple de la démarche menée sur le SAGE Yèvre-Auron.

M. DE LESPINAY demande si le travail déjà fourni à l'échelle du bassin Loire-Bretagne sur la délimitation des TRI et leur déclinaison en SLGRI sera bien repris. Il rebondit également sur la délimitation de l'espace de mobilité, en indiquant que ce sujet est peut-être plus prioritaire sur le Cher amont que sur le Cher aval. Il souhaiterait cependant mettre en lumière la notion de lit mineur/lit majeur, en particulier au niveau de la métropole tourangelle. A cet égard, le Cher à Rochepinard est en train de pourrir. C'est une vraie problématique prioritaire.

Sur la première question, M. LAUNAY répond que l'étude « 3P » a vocation à aller au-delà des TRI et à travailler à l'échelle du bassin versant, pour ne pas oublier le reste du territoire, et en particulier d'autres territoires à enjeux forts que peuvent être Vierzon et Romorantin par exemple, ou encore les territoires interstitiels.

Sur la 2^e question, M. Marc MIOT (*Association des Maires d'Indre-et-Loire*) rappelle qu'il y a eu une étude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle, qui a proposé diverses solutions. Maintenant, les questions qui se posent sont : qui fait quoi ? comment ? et surtout qui paye ? Pendant ce temps, on voit bien que la rivière est en train de reconstituer ses méandres.

M. DE LESPINAY indique que la problématique dans cette zone tient à la présence des obstacles. L'ensablement a des conséquences sur la pratique de l'aviron.

(Suite à cette remarque, une discussion animée s'engage entre M. CHANAL et M. DE LESPINAY sur ce que ce dernier appelle « l'infox » de Chenonceau, dont la remontée a été selon lui demandée uniquement pour satisfaire la Bélandre, en surfant sur l'actualité relative à Notre-Dame de Paris. M. CHANAL répond que la propriétaire du Château était aussi demandeuse. M. MIOT indique pour sa part qu'il a observé le 6 juin une civelle alors que le barrage était fermé. Il faut faire attention à ne pas instrumentaliser les choses. M. Jacky CHIQUET (UFC-Que Choisir) dit qu'il ne faut pas tirer d'une unique observation une généralité et qu'il faut se méfier des approximations.)

M. Serge PERROCHON (Association des Maires du Cher) pense que cette discussion plaide pour réintégrer la problématique de l'ensablement du Cher dans la traversée de Tours dans la feuille de route.

M. CHANAL pense que la même problématique existe sur le Cher sauvage. Il se demande comment enlever les encombrants maintenant que la police de l'eau interdit tous les travaux.

M. DE LESPINAY pense que la problématique est différente dans une ville endiguée par rapport au Cher sauvage.

M. Vincent VAUCLIN (Agence Française pour la Biodiversité) rappelle qu'au-delà d'indiquer qu'aucune solution n'était idéale, l'étude géomorphologique a apporté un certain nombre d'enseignements, en particulier le fait que même barrage ouvert totalement, le lit reste trop large pour faire circuler efficacement les sédiments.

M. MIOT pense que l'interdiction totale du dragage dans le lit mineur est une idiotie.

M. CHERY indique que le NEC veut expérimenter la gestion des vannages sur un des deux barrages de Rochepinard. En parallèle de cela, les Vice-présidents de la Métropole et de la Ville se sont mis à la recherche de financements pour traiter ce problème.

M. CHIQUET demande quel coût cela a-t-il pour la cellule d'animation du SAGE de suivre les démarches de contrats territoriaux et de SLGRI.

M. LAUNAY répond que le coût est faible, c'est surtout du temps de travail de la cellule d'animation et la volonté politique des acteurs locaux que la CLE y soit associée. C'est systématiquement le cas pour les contrats territoriaux milieux aquatiques, ça ne l'est pas (ou peu) pour l'instant pour la SLGRI de Tours, qui a vocation à être déclinée en PAPI, et dans laquelle figure une ligne d'action relative au traitement du problème de l'ensablement. Les deux sujets pourraient d'ailleurs être traités en commun dans la feuille de route, et le sujet réintégré dans les priorités à suivre.

(Une discussion s'engage sur la question du financement de la compétence GeMAPI. M. CHERY indique que les engagements pris par la Métropole de Tours interdisent de reverser le produit de la taxe GeMAPI au NEC.)

Partie « Qualité de l'eau » :

Mme BOURDIN pense que concernant la problématique « pesticides » notamment, il existe déjà suffisamment de réglementation, et qu'il faut trouver un juste milieu dans les actions supplémentaires à préconiser.

M. VAUCLIN tient à rassurer Mme BOURDIN : le SAGE ne rajoutera pas de réglementation supplémentaire.

M. PERROCHON pense que l'échelle du SAGE n'est pas la bonne, en particulier pour être force de proposition dans la préconisation de solutions de substitution. Si une étude était menée, il faudrait qu'elle le soit par un bureau d'études de grande envergure, qui en garantisse la qualité scientifique et à qui la question posée ne serait pas orientée dès le départ, car on entend beaucoup de choses fausses sur ce sujet.

M. MIOT rappelle qu'en la matière, c'est le Ministère de l'Agriculture qui a le pouvoir de décider un grand nombre de choses. Après, il y a d'un côté la législation et de l'autre les citoyens, qui peuvent aussi peser pour inciter au changement de pratiques.

M. CHANAL rappelle que le gouvernement propose et que les assemblées disposent.

M. CHIQUET craint qu'en priorisant de la sorte, on en vienne à réécrire le SAGE et à le vider de son contenu. Il ne faut pas oublier l'alimentation des populations avec une eau potable de bonne qualité, ainsi que les pollutions émergentes, en particulier la problématique des produits médicamenteux.

M. CHANAL ajoute à la liste les produits lessiviels.

M. TOUZAC indique la position de l'Agence de l'Eau : elle pense que les comités de pilotage des contrats territoriaux sur les aires d'alimentation de captages prioritaires constituent déjà une gouvernance suffisante et disposent d'assez de compétence sans qu'il soit besoin d'y rajouter le SAGE. Celui-ci peut avoir au contraire une plus-value à travailler à la priorisation des masses d'eau superficielles sur lesquelles agir à l'avenir en matière de pollutions diffuses.

Partie « Ressources / Quantité » :

M. CHANAL approuve le constat qu'un certain nombre de réseaux d'alimentation en eau potable sont vieux et provoquent des pertes importantes. Mais même si des aides d'Etat existent (ex : DETR), refaire des tuyaux, ça coûte très cher.

Partie « Inondations » :

M. CHERY indique que l'on est habitués à maîtriser les crues par débordement du Cher, mais ce sur quoi il faudrait se focaliser, ce sont les inondations des villages par l'eau qui provient des têtes de bassin versant, sur lesquelles on n'a aujourd'hui aucune prise.

1°) Avis sur le projet de contrat territorial 2019-2024 du captage de Brion (36),

Mme Marie GANTET (*Chambre d'Agriculture de l'Indre*) présente le point correspondant.

M. CHIQUET demande quelles ont été les actions mises en œuvre dans le cadre du précédent contrat.

Mme GANTET indique que celui-ci était plutôt centré sur l'optimisation des intrants que sur le changement de pratiques : réalisation de plans de fumure, de reliquats azotés, des expérimentations, des interventions du Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) de l'Indre, des pesées de colza...

M. Thierry FOURRE (*Président du SIAEP de la Région de Brion*) ajoute que 16 ha ont également été acquis en périmètre rapproché pour la plantation d'arbres.

M. VAUCLIN constate que la teneur a baissé de 73 (en 2014) à 66 mg/L (en 2017). A-t-on des données pour 2018 ?

Mme GANTET indique que les concentrations sont aux alentours de 64 à 65 mg/L. La baisse continue.

M. VAUCLIN demande si, sur la base d'un teste statistique simple, on peut dégager une différence significative entre avant et après 2016, pour savoir sur des bases scientifiques si la baisse est notable. Il est intéressé par le résultat de ce calcul ainsi que par de la bibliographie en lien avec ce type de nappes.

Mme GANTET indique qu'elle fera le calcul.

M. FOURRE rappelle que la concentration dans les années 1990 était de 90 mg/L, et que cette situation a perduré jusqu'en 2002-2003.

Mme GANTET indique qu'elle a réalisé des projections : si la baisse continue à ce rythme, il faudra 8 à 10 ans pour passer sous la barre des 50 mg/L.

M. CHIQUET demande quelles eaux sont concernées par ces taux.

Mme GANTET répond que ce sont les taux retrouvés dans les eaux brutes.

M. FOURRE indique qu'il existe un 2^e forage, à 400 m de profondeur, qui lui ne contient pas de nitrates mais des quantités importantes de fluor.

M. DE LESPINAY comprend de la présentation qui a été faite qu'il y a une assez faible épaisseur de terre, et donc que théoriquement, ce territoire devrait être réservé à des cultures peu gourmandes en intrants. Il demande s'il existe un retour d'expérience des bilans de fertilisation.

Mme GANTET indique que des bilans agronomiques ont été réalisés, ils peuvent être communiqués. Il faut tenir compte de la particularité de certaines années, notamment 2016.

M. DE LESPINAY regrette que les mesures proposées correspondent à un traitement curatif de la problématique. L'optimisation des rendements, recherchée par les agriculteurs, entre en conflit avec la nécessaire limitation des intrants.

Mme BOURDIN indique qu'il ne faut pas négliger le potentiel du sol.

M. FOURRE explique qu'il existe un certain nombre de solutions, comme la culture de la luzerne par exemple.

Mme GANTET indique que le programme d'actions a été construit tout en garantissant qu'il n'induirait aucune baisse de rendement pour les agriculteurs : ce ne serait pas envisageable.

M. DE LESPINAY demande s'il est envisageable d'abandonner la monoculture intensive.

M. PERROCHON rappelle que l'agriculteur recherche la rentabilité de son exploitation. La diminution des intrants ces dernières années est considérable. On n'est plus dans la course aux quintaux. Ce qu'on observe aujourd'hui, c'est 1 quintal/ha/an en moins (quand avant c'était en plus). Il n'y a que deux solutions pour préserver la qualité de l'eau : l'agriculture biologique, qui ne pourra concerner que 20 % des sols français, et l'agriculture de conservation, qui implique la couverture permanente des sols, nécessite une forte technicité et implique des baisses de rendement. Aujourd'hui, à cause du manque d'azote, on retrouve un fonctionnement comme pouvait l'avoir les anciens, où quand on refait un colza derrière, celui-ci est pénalisé. Le Président du comité de bassin M. BURLLOT indiquait que la consommation d'azote a considérablement baissé dans sa région Bretagne : on est passé de 300 unité/ha à 160 aujourd'hui, mais ces efforts ne sont pas reconnus et on en demande encore plus. La réponse des milieux n'est pas instantanée. On oublie de dire qu'en agriculture de conservation, il est parfois nécessaire de fertiliser le couvert car celui-ci poursuit aussi l'objectif, en plus de fixer l'azote, de limiter le développement des adventices, ce qui nécessite une surface foliaire suffisante. Ce qu'on demande à l'agriculture aujourd'hui, c'est une mutation à 90°, et dans tout cela on oublie la dimension humaine.

M. VAUCLIN ne croit pas du tout à l'extensification de l'agriculture décrite par M. PERROCHON. Pour l'azote, il n'a pas les données en tête mais sur les pesticides, les résultats du plan Ecophyto montrent que c'est un plantage total : le NODU a augmenté. Après, il est vrai que les conditions de travail sont très difficiles pour les agriculteurs. C'est une population qui est maltraitée aujourd'hui, mais c'est le système intensif qui en est la cause. Tant que le système ne changera pas, cette situation perdurera.

M. CHANAL rappelle qu'après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, on a demandé aux agriculteurs de nourrir la France. Puis la PAC a été instituée.

Mme BOURDIN rappelle que la France est un grand pays à vocation agricole. On ne peut pas faire du bio partout : ce qui est possible du côté de Chartres ne le sera pas en vallée du Cher.

M. VAUCLIN indique que les agriculteurs sont les premiers concernés par les cancers induits par ces substances chimiques.

Mme BOURDIN n'est pas sûre que les agriculteurs soient la population la plus touchée par les cancers.

M. CHIQUET est inquiet d'entendre qu'un des préalables est la conservation des rendements.

M. MIOT indique que c'est également au consommateur de faire pression pour inciter au changement de pratiques.

M. VAUCLIN pense que c'est nécessaire mais ne sera pas suffisant.

M. Gérard CAMY (*Association des Riverains de France*) indique qu'une société coopérative d'intérêt collectif pour la protection des moulins et la production d'hydroélectricité s'est constituée en région Centre. Celle-ci mène une étude sur le potentiel énergétique. Il serait intéressant de prendre contact avec eux.

M. CHANAL indique que la question sera étudiée.

M. CHANAL propose de donner un avis favorable au projet de contrat territorial, assorti de recommandations. Il met cette proposition au vote. M. DE LESPINAY s'abstient. Le Bureau donne un **avis favorable** au programme d'actions proposé.

3°) Débat sur les priorités à faire valoir dans le cadre de l'élaboration du futur programme de mesures Loire-Bretagne 2022-2027

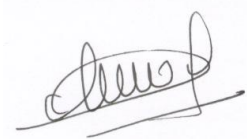
M. LAUNAY rappelle la problématique, à savoir que le Président du comité de bassin demande aux CLE de débattre des orientations à donner au prochain programme de mesures.

M. CHANAL, au vu de l'heure tardive, indique qu'une nouvelle réunion sera organisée à la rentrée pour débattre de cette question importante.

4°) Questions diverses

Au vu de l'heure tardive, ce point n'est pas évoqué. Le Président clôture la réunion à 12h15.

**Le Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE Cher aval,
M. Claude CHANAL**



Annexe : Liste de présence

Bureau

Collège	Nom	Instance	Présence	Emargement
Elus	Serge PERROCHON (VP 18)	Association départementale des maires du Cher		Présent
Elus	Philippe JOURDAIN (VP 36)	Association départementale des maires de l'Indre		Excusé
Elus	Dominique SEGUIN	Syndicat Mixte des Bassins Versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont		Excusé
Elus	Pierre JULIEN	Association départementale des maires de Loir-et-Cher		
Elus	Marie-Christine THIMONIER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire		
Elus	Jean-Louis CHERY (VP 37)	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire		Présent
Elus	Marc MIOT	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire		Présent
Elus	Jean-Claude MORIN	Conseil Départemental du Cher		
Elus	Claude CHANAL (Pdt 41)	Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais		Présent
Elus	Louis DE REDON	Etablissement public Loire		Excusé
Elus	Bernard MARCHAND	Syndicat de la Vallée du Fouzon		Présent
Usagers	le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	Anne BOURDIN	Présente
Usagers	le Président ou son représentant	Association des Riverains de France	Gérard CAMY	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	Association Régionale des FDAAPPMA Centre-Val de Loire	Jacky MARQUET	Excusé
Usagers	le Président ou son représentant	France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Josselin DE LESPINAY	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	UFC - Que Choisir Région Centre-Val de Loire	Jacky CHIQUET	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire	Benoît LEGERET	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	UNICEM Centre-Val de Loire	Martine VIGOUROUX	Excusée
Usagers	le Président ou son représentant	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher	Jean-Pierre RABIER	Présent
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT de l'Indre	Titouan FLAUX	Excusé
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT d'Indre-et-Loire	Dany LECOMTE	Excusé
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT de Loir-et-Cher	Christine LLORET	Présente
Etat	le Directeur ou son représentant	DREAL Centre-Val de Loire	Morgane GUILLOT	
Etat	le Directeur ou son représentant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Pierre TOUZAC	Présent
Invité	Thierry FOURRE	Président du SIAEP de la Région de Brion		Présent

Comité technique associé

Nom	Qualité	Emargement
Mathieu ROUSSEAU	FDAAPPMA du Cher	
Bruno BARBEY	FDAAPPMA de l'Indre	Excusé
Grégoire RICOU	FDAAPPMA d'Indre-et-Loire	
Vincent VAUCLIN	AFB - DR Centre - Val de Loire	Présent
Mylène MOREAU	Agence Régionale de la Biodiversité Centre - Val de Loire	Excusée
Christelle LESPRIT	Conseil Départemental du Cher	
Christophe LUMET	Conseil Départemental de l'Indre	Excusé
Marie-Cécile FISSON	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Excusée
Fabien CAVAILLE	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	Présent
Marie GANTET	Chambre d'Agriculture de l'Indre	Présente
Jacky JOUBERT	Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire	Présent
Alexia JOURDIN	Chambre d'Agriculture du Cher	Excusée
Virginie SAUTER	Syndicat Mixte "Nouvel Espace du Cher"	Présente